

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

DOSSIER DE PRESSE

24 | 01 | 2023



BUDGET PRIMITIF 2023

“

Grâce à une gestion responsable de ses finances, le Département est en capacité d'apporter des réponses efficaces aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

SÉBASTIEN VINCINI

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne



**Agir
avec vous !**



En 2023, nous renforçons les investissements pour soutenir l'innovation sociale et engager les transitions nécessaires sur notre département.

SÉBASTIEN VINCINI

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Le vote du budget primitif 2023 s'inscrit dans un contexte de crises multiples, qui ont des effets directs pour les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais, pour les collectivités, les associations, les entreprises, les commerçants et les artisans.

Grâce à la gestion saine de ses finances et au-delà de ses compétences obligatoires, le Conseil départemental de la Haute-Garonne fait face pour répondre aux enjeux immédiats, tout en restant optimiste et volontariste pour l'avenir.

Nous poursuivons les engagements pris en début de mandat sur un niveau d'investissement massif, sur le renforcement de nos politiques de solidarité et sur les réponses apportées à la crise du climat.

Avec les agents du Département, nous savons être réactifs pour répondre aux urgences tout en déployant des dispositifs innovants et adaptés aux nouvelles réalités sociales.

La moitié de notre budget annuel de près de 2 milliards d'euros est consacrée aux solidarités humaines.

Les Départements, par leur expertise du terrain, sont les mieux placés pour penser les solidarités de demain. Pour cela, nous ferons preuve d'agilité en construisant des partenariats innovants.

Nous poursuivons le déploiement de nos services publics départementaux dans les territoires pour assurer un lien humain et faciliter le quotidien des habitants.

Notre commande publique restera soutenue et massive avec un budget d'investissements pour 2023 de 285 millions

d'euros. Sur le mandat, 1,7 milliard d'euros au total sera injecté dans l'économie locale.

L'éducation et l'émancipation de la jeunesse sont au cœur de notre action et nous poursuivons notre programme ambitieux de rénovation et de construction de 27 collèges publics d'ici 2028.

Nous maintenons notre soutien aux équipements publics de proximité auprès de l'ensemble des communes et des intercommunalités avec les contrats de territoire.

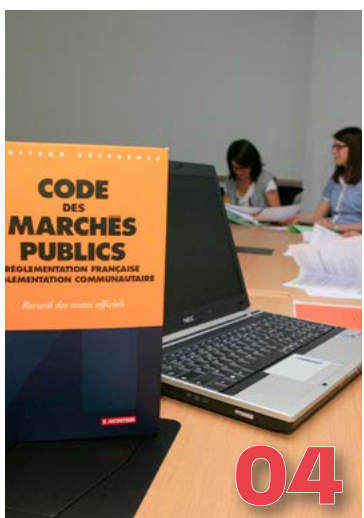
L'année 2022 a été marquée par des événements climatiques extrêmes. Nous sommes déterminés à ce que le Conseil départemental reste un acteur majeur des transitions et des transformations nécessaires à l'adaptation de notre territoire au changement climatique, notamment sur la gestion de l'eau, l'accompagnement des agriculteurs, la rénovation des logements, la qualité alimentaire et bien sûr, les mobilités.

En 2023 également, nous serons plus que jamais mobilisés pour lutter contre les violences faites aux femmes et toutes les formes de discrimination.

La nouvelle Assemblée citoyenne départementale constituera quant à elle une expérience inédite qui s'inscrit dans la volonté que nous portons depuis 2015 pour rétablir la confiance à l'égard des décideurs publics.

Ce budget 2023 traduit pleinement la volonté et la détermination des élu.e.s départementaux et des agents de ce Département que je suis fier de présider, pour faire émerger une société juste, solidaire et responsable.

SOMMAIRE



- 285 M€ d'investissements pour répondre aux enjeux du territoire** **04**
- Renforcer le bouclier social pour protéger les plus fragiles** **05**
- Plus de 103 M€ pour adapter notre territoire aux urgences climatiques** **08**
- Garantir la solidarité territoriale entre tous les bassins de vie** **11**
- Agir pour l'éducation et l'émancipation des jeunes haut-garonnais** **14**
- Faire vivre la démocratie participative et les valeurs de la République** **16**
- Le Département conserve un budget à l'équilibre et les capacités d'agir** **18**



285 M€ d'investissements pour répondre aux enjeux du territoire

En 2023, le Conseil départemental poursuit sa politique d'investissements ambitieuse et donne la priorité à la solidarité et aux investissements d'avenir.

EN CHIFFRES

Budget 2023

**1,887,94
Md€**
(+ 4,58%)

Investissements 2023

285,66 M€
soit + 4 %

1,7 Md€
investi sur le mandat

Gâce aux efforts engagés pour maîtriser ses dépenses et optimiser son fonctionnement, le Conseil départemental est en mesure de poursuivre la politique d'investissements ambitieuse définie en début de mandature, tout en renforçant son bouclier social et en faisant face aux dépenses nouvelles liées à l'inflation et à la flambée des coûts de l'énergie.

Ainsi, en réponse à l'urgence écologique et sociale, la collectivité prévoit de mobiliser 285,66 M€, soit 11 M€ de plus qu'en 2022. L'effort d'investissements engagé par la majorité départementale depuis 2015 s'élève ainsi à près de 2 milliards d'euros.

Le Conseil départemental s'affirme ainsi comme un acteur majeur des transitions et des transformations nécessaires du territoire, pour faire émerger une société plus juste et plus durable.

Soutenir les entreprises haut-garonnaises à travers la Commande publique

Afin que cet engagement bénéficie pleinement à l'économie locale, La Charte de la Commande publique permet depuis son adoption en 2017 de soutenir les entreprises haut-garonnaises en facilitant l'accès des TPE-PME aux marchés publics lancés par le Département. Aujourd'hui **84 % des investissements du Département bénéficient à des entreprises d'Occitanie et de Haute-Garonne**, tandis que les chantiers réalisés grâce aux sommes investies ont permis de générer **5 117 emplois directs et indirects** depuis l'adoption de la Charte de la Commande Publique. Grâce aux "clauses d'insertion" prévues dans cette Charte, 24 % des marchés publics départementaux attribués en 2021 contiennent un dispositif d'insertion professionnelle, ce qui représente 275 000 heures de travail réservées aux personnes éloignées de l'emploi.



Renforcer le bouclier social pour protéger les plus fragiles

En 2023, le Conseil départemental va consacrer plus d'un milliard d'euros à l'action sociale, soit près de 55 % des dépenses totales de la collectivité.

Ce budget conséquent, et en hausse constante (+ 3,04 % par rapport à 2022), traduit l'engagement du Département de la Haute-Garonne en faveur des plus précaires, des plus fragiles et des classes moyennes modestes, impactés par le contexte de crises.

Ce début d'année 2023 s'inscrit dans un contexte social extrêmement tendu. La hausse des dépenses incompressibles de l'énergie et l'inflation prévue aux alentours des 5 % provoquent une grande insécurité face à l'avenir et creusent encore davantage les inégalités.

Alors que le territoire et les habitants sont fragilisés avec l'émergence de nouvelles formes de précarité touchant des publics jusqu'alors inconnus des services sociaux, le Conseil départemental, en tant que chef de file des solidarités, a su développer une véritable culture de crise lui permettant d'apporter des réponses immédiates aux situations d'urgence tout en développant des dispositifs innovants adaptés aux nouvelles réalités sociales.

La protection de l'enfance, premier budget de l'action sociale

La protection de l'enfance reste le premier budget des dépenses sociales, avec 245,93 M€ consacrés à l'accueil et à l'accompagnement des enfants isolés et des mineurs non accompagnés. La Haute-Garonne accompagne également, au-delà de sa compétence légale, les jeunes après leur majorité jusqu'à l'âge de 21 ans.

Au total, près de 7 400 mineurs et jeunes majeurs sont actuellement pris en charge et suivis au titre de la Protection de l'enfance en Haute-Garonne. Depuis 2015, la collectivité a créé 2 092 places ou mesures en établissement et services autorisés au titre de la protection de l'enfance, augmentant sa capacité d'accompagnement de 73 %.

Pour l'année 2023, 1 400 places ou mesures supplémentaires seront créées.

EN CHIFFRES

7 400
mineurs et jeunes majeurs
pris en charge

32 456
bénéficiaires
de l'APA

8 430
bénéficiaires
de la PCH

37 000
allocataires RSA

396 M€ consacrés aux personnes âgées et personnes en situation de handicap

Le Département assure le versement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à 32 456 personnes de plus de 60 ans en Haute-Garonne et la Prestation de compensation du handicap (PCH) à 8 430 personnes en situation de handicap, pour compenser les dépenses liées à la perte d'autonomie (auxiliaire de vie à domicile, frais d'hébergement en Ehpad...). Des dépenses qui augmentent régulièrement chaque année, en raison notamment du vieillissement de la population.

La Haute-Garonne est un des rares départements à proposer un service de téléassistance gratuite 7 jours sur 7 et 24h sur 24. 26 674 personnes en bénéficient. La crise a d'ailleurs souligné les besoins du secteur sanitaire, en particulier les métiers de l'aide à domicile. C'est la raison pour laquelle le budget 2023 intègrera l'augmentation du soutien à ces métiers, qui représente 10,6 M€.

241 M€ pour le RSA en 2023

Le nombre de bénéficiaires du RSA en Haute-Garonne est stable depuis mai 2022, soit environ 37 000 personnes. Cependant, la fragilité de la situation économique et la forte inflation pourraient conduire à une dégradation importante de la situation des ménages précaires dans le courant de l'année.

Par ailleurs, l'incertitude liée à l'impact de la réforme chômage, repoussée au second semestre 2023, pourrait aboutir, pour de nombreux ménages en fin de droits, à une bascule au RSA.

Les dépenses relatives au RSA en 2023 s'élèvent à 241,38 M€. Ce budget prend en compte la revalorisation du RSA annoncée pour le 1^{er} trimestre 2023 de + 1,7%. Le Conseil départemental est pleinement mobilisé pour l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi à travers notamment son implication dans le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

Les aides au pouvoir d'achat

• Les bons solidaires

Depuis 2020, 110 206 bons solidaires ont été attribués aux familles précaires ou personnes isolées, dont 9 266 à des jeunes de moins de 25 ans, pour un montant total de plus de 23 M€. Ces bons sont destinés aux achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité. Ce dispositif, créé au début de la crise sanitaire, est pérennisé par le Département pour répondre aux situations de grande précarité. En 2023, le Département y consacrera 5,5 M€.

• Le transport scolaire gratuit

Le Département de la Haute-Garonne gère les transports scolaires sur le périmètre des 108 communes couvertes par Tisséo Collectivités. Il délivre gratuitement la carte Pastel aux élèves empruntant le réseau de transports urbains Tisséo, le réseau des cars l'IO ou encore le réseau TER - SNCF.

Cela concerne 60 % des élèves haut-garonnais, soit 40 075 élèves, pour un budget de 27,3 M€ en 2023. Cette mesure représente pour les familles une économie de 612 € par élève par an.

• L'aide à la restauration scolaire renforcée

Depuis la rentrée scolaire 2022, le Département a renforcé l'aide à la restauration dans les collèges, avec l'application d'un nouveau barème qui permet d'étendre la gratuité des frais de cantine. La Haute-Garonne compte 60 793 élèves demi-pensionnaires (collèges publics et privés) ; 21 852 bénéficient de l'aide à la restauration scolaire du Département ; 9 129 bénéficient de la gratuité totale et environ 12 723 d'une gratuité à 50 % (chiffres de l'année 2021-2022).

En 2022-2023, 550 élèves supplémentaires bénéficient de la gratuité des frais de restauration scolaire. Ces aides représentent un budget de 6,3 M€ pour le Département en 2023.

FOCUS

La plateforme Haute-Garonne Solidarités

Le Département a créé en 2021 la plateforme téléphonique Haute-Garonne Solidarités, qui permet de répondre à la hausse de la demande sociale en complément des Maisons des Solidarités.

05 34 33 47 47 / solidarites@cd31.fr
cd31.net/bonsolidaire

EN CHIFFRES

110 206

bons solidaires
attribués depuis 2020

40 075

élèves transportés
gratuitement
par le Département

21 852

collégiens
bénéficient de
la gratuité totale
ou partielle de la
restauration scolaire

EN CHIFFRES

12 500 €

d'aide maximum
pour des travaux lourds de
réhabilitation énergétique

**1 000 à
2 000 €**

d'aide
pour le changement
d'un système de
chauffage polluant

Les nouvelles aides pour lutter contre la précarité énergétique

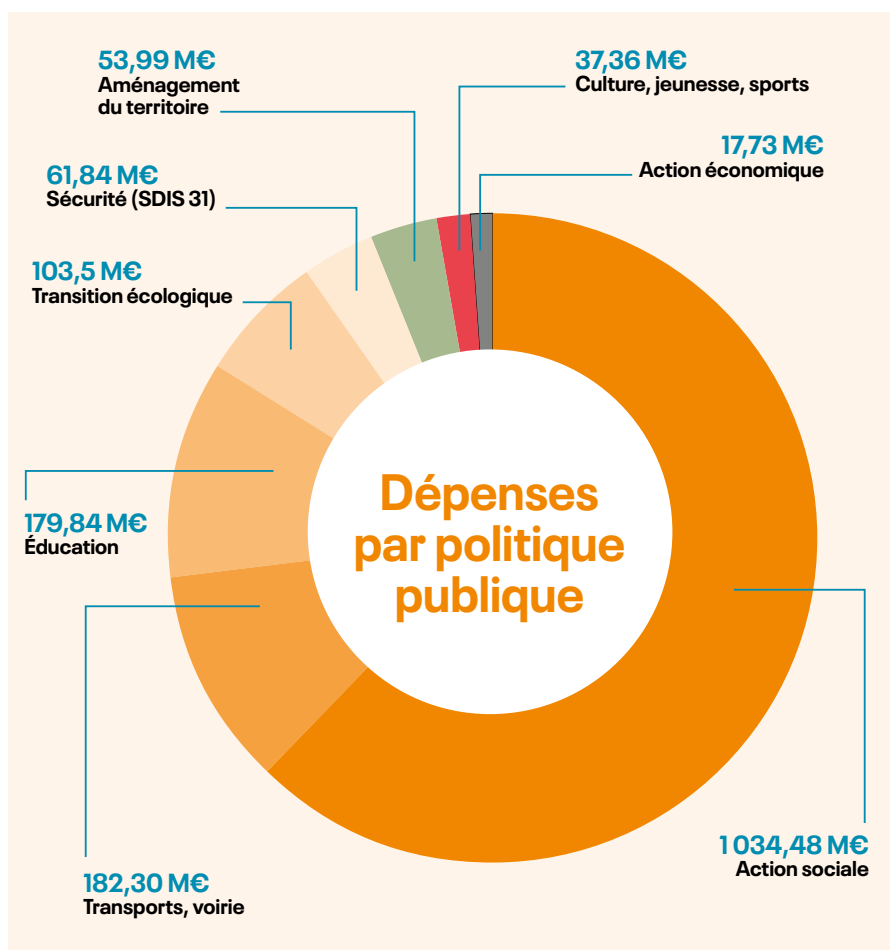
Le Conseil départemental accompagne les propriétaires privés les plus modestes dans leurs projets de rénovation énergétique par un conseil personnalisé et des aides financières directes, selon les plafonds de ressource en vigueur de l'ANAH. Afin d'aller plus loin dans cette démarche, dans un contexte d'inflation record des coûts de l'énergie, le Département a mis en place dès le début de l'hiver 2022 des nouvelles mesures d'aide pour les propriétaires et locataires modestes :

- Une aide financière pour les travaux de rénovation énergétique de 7 500 € maximum par logement pour des travaux de rénovation énergétique (contre 3 000 € précédemment), ou de 12 500 € maximum en cas de réhabilitation lourde d'un logement très dégradé (contre 5 000 € précédemment).

Pour les ménages modestes, non subventionnés jusqu'alors, la nouvelle aide départementale pourra atteindre 15% du coût HT des travaux soit 4 500 € maximum par projet de rénovation énergétique et 7 500 € par projet de réhabilitation lourde.

- Une aide au remplacement des systèmes de chauffage polluants, d'un montant de 1 000 à 2 000 € selon les ressources du demandeur (cette subvention est destinée aux ménages aux revenus très modestes et modestes).

- Un soutien aux ménages les plus précaires pour payer les factures d'énergie dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement. Le Département a décidé de revoir à la hausse les plafonds de ressources de cette aide, en lien avec Toulouse Métropole.





Plus de 103 M€ pour adapter notre territoire aux urgences climatiques

Face à l'urgence climatique et à la crise énergétique, le Conseil départemental innove et renforce ses investissements à hauteur de 103,5 M€ pour accélérer la transition énergétique, préserver la ressource en eau et protéger la biodiversité.

Résolument engagé sur la voie de la transition écologique, le Conseil départemental a adopté dès 2017, dans le sillage de la COP 21, un plan d'actions de 41 mesures pour répondre aux enjeux environnementaux. En 2020, l'acte 2 de ce plan a permis l'adoption de nouvelles mesures co-construites avec les partenaires.

L'année 2022 a marqué un nouveau tournant dans la prise de conscience du péril climatique, avec des événements météorologiques exceptionnels de par leur intensité et leur durée.

L'Assemblée départementale s'est réunie en session extraordinaire le 18 octobre 2022 afin d'agir plus vite et plus fort dans les domaines prioritaires pour l'avenir du territoire.

Aussi, en 2023, le Conseil départemental investit 103,5 M€ pour la transition écologique dont 48,84 M€ pour les mobilités, 27,65 M€ pour la transition énergétique et 12,2 M€ pour préserver la ressource en eau.

Repenser les déplacements du quotidien

Le développement d'alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements du quotidien est un enjeu crucial pour réduire durablement les émissions de CO₂, et ainsi préserver la santé et le confort de vie des habitantes et des habitants de la Haute-Garonne.

Le Conseil départemental a engagé en 2019 la réalisation des Réseaux express vélo. **D'ici 2028, 100 km de Réseaux Express Vélo seront réalisés pour un investissement total de 100 M €.** En 2025, 7 Réseaux Express Vélo (REV) sur 51 km seront mis en service pour un budget de 53 M€.

De plus, le Conseil départemental maintient son aide de 3 M€ par an aux communes pour la création de nouvelles pistes cyclables structurantes pour le territoire.

Le Conseil départemental a aménagé 48 aires de covoiturage représentant 1 215 places pour un budget de 4 M€. D'ici 2027, 2 000 places de covoiturage supplémentaires seront créées en Haute-Garonne.

EN CHIFFRES

Budget primitif 2023
103,5 M€
pour la transition
écologique

Dont :
48,84 M€
pour les mobilités

27,65 M€
pour la transition
énergétique

12,2 M€
pour préserver
la ressource en eau

201 M€
pour les transports
en commun
sur l'agglomération toulousaine

Le Département,
**2^e financeur
d'Occitanie**
de la Ligne à Grande
Vitesse (LGV)

Par ailleurs, le Conseil départemental s'est fortement engagé hors compétence à hauteur de 201 M€ dans le développement des transports en commun sur l'agglomération toulousaine, afin de faciliter les déplacements et de réduire les gaz à effet de serre.

Le Conseil départemental est le 2^e financeur d'Occitanie de la Ligne à Grande Vitesse (LGV). Il contribuera à hauteur de 534,3 M€ à ce projet d'envergure nationale, après déduction faite des recettes de fiscalité, ce qui représente 13,63% du montant total des investissements et 24,42% de la part versée par les collectivités territoriales d'Occitanie.

Les travaux de la LGV permettront de désenclaver le Département en reliant la métropole toulousaine à la capitale en 3h10 seulement et, par ailleurs, de réaliser les aménagements ferroviaires au nord de Toulouse, nécessaires pour développer les trains du quotidien de type RER.

Faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie

En 2022, les dépenses en énergie relatives à l'ensemble des bâtiments du Conseil départemental, dont les 100 collèges publics gérés par la collectivité, sont estimées autour de 10 M€ contre 7,5 M€ ces dernières années, soit un surcoût de plus de 30% sur ce poste, en dépit des efforts notables déjà déployés par la collectivité pour maîtriser ses consommations. La situation pourrait s'aggraver puisque l'envolée des coûts de l'énergie se poursuit, tandis que les collectivités locales ne bénéficient toujours pas du bouclier tarifaire mis en place par l'État.

Dès la rentrée 2022, avant même les recommandations de l'État, le Conseil départemental a élaboré une stratégie d'économies d'énergies qui s'est traduite par la réduction de 10% des dépenses énergétiques et se poursuivra au travers du nouveau Programme de rénovation énergétique et écologique du patrimoine départemental.

Entre 2023 et 2030, le Conseil départemental prévoit d'engager un budget de 100 M€ pour :

- améliorer les performances énergétiques des bâtiments et, en les combinant avec les actions sur les équipements et les utilisateurs, aller au-delà de l'objectif réglementaire de réduction de 40% des consommations fixé par décret,
- prendre en compte l'augmentation des températures estivales en améliorant le confort d'été des occupants et des usagers du service public.

Par ailleurs, le Conseil départemental renouvelle en 2023 son soutien financier annuel au Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) de 2 M€ pour accélérer notamment l'équipement en éclairage public Led des communes haut-garonnaises (objectif 50% de luminaires Led en 2026) et diminuer ainsi les dépenses liées à l'éclairage public.

Rénover le parc public de logements sociaux

Le Conseil départemental prévoit d'investir massivement, à hauteur de 10 M€ sur une période de 10 ans, pour la réhabilitation du patrimoine des opérateurs de la SAC Garonova (qui regroupe l'OPH31, la SA des Chalets, la SCIC de la Haute-Garonne et la SA Habitat Garonne).

L'objectif est d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2034, en amont de l'échéance légale fixée à 2050. L'enjeu est d'autant plus important que le parc cumulé de l'Office public de l'Habitat (OPH) 31 et de la SA des Chalets est d'environ 18 000 logements, soit 18% du parc de logements locatifs social en Haute-Garonne.

Cet investissement départemental prévoit de soutenir les opérations de réhabilitation exemplaires, qui peuvent atteindre jusqu'à 60 000 € par logement pour obtenir un classement énergétique A ou B.

EN CHIFFRES

10 M€
sur une période de 10 ans,
pour la réhabilitation de
logements sociaux

5 M€
par an d'aides aux
communes
pour renouveler les réseaux et
préserver la ressource en eau

8 M€
pour préserver
la ressource en eau

Soutenir les communes et les intercommunalités pour préserver la ressource en eau

Comme chaque année, le Conseil départemental lance un nouvel appel à projets pour l'année 2023 à destination des collectivités haut-garonnaises qui souhaitent réaliser des études ou des travaux en matière d'alimentation en eau potable, d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Par cette politique volontariste d'aides financières, le Conseil départemental réaffirme chaque année, grâce à un budget de 5 M€ d'aides, sa volonté de contribuer à l'aménagement du territoire et d'assurer son rôle dans la solidarité entre territoires urbains et ruraux.

En soutenant ainsi les territoires dans leurs projets d'aménagement et d'équipement, le Conseil départemental contribue à garantir à tous l'accès à une eau potable en quantité suffisante et de qualité, tout en participant à la protection des milieux aquatiques et à la santé publique.

Le Conseil départemental a également élaboré en 2020 un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable qui doit permettre la sécurisation de l'eau potable du territoire à l'horizon 2030.

Ce schéma prévoit un programme d'actions pour un montant d'environ 800 M€ de travaux à réaliser sur les dix prochaines années.

Afin de soutenir les territoires ruraux dans la réduction des pollutions émises dans le milieu naturel, le Département va engager en 2023 un Schéma Départemental d'Assainissement des eaux usées (SDAST 31).

Mettre en œuvre les actions prioritaires du Projet de territoire Garon'Amont

Engagé en 2017, le Projet de territoire Garon'Amont a fait l'objet d'une grande concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, la population et un panel citoyen, qui a abouti sur un plan d'actions de 32 mesures. En 2020, le Conseil départemental a voté une enveloppe budgétaire de 8 M€ pour sa mise en œuvre sur la période 2020-2025.

En 2023, les travaux sur les 5 retenues agricoles situées sur le bassin du Touch vont démarrer pour un budget global de 254 395 €. Cet accord de coopération avec le SMGALT (Syndicat Mixte Garonne- Aussonnelle-Louge-Touch) et deux ASA (association syndicale

autorisée) d'irrigants permettra de mettre à disposition un volume de 2,6 millions de m³ pour la gestion du soutien d'étiage sur une période de 20 ans (après la réalisation de certains travaux de mise aux normes). Une expérimentation mobilisant 1 million de m³/an est lancée sur les étiages 2022 et 2023 pour faire des premiers tests.

Par ailleurs, l'expérimentation sur la recharge active des nappes via le canal de Saint-Martory démarre dans sa phase opérationnelle en mars 2023, sous le copilotage de Réseau 31 et du BRGM pour apporter un soutien d'étiage naturel supplémentaire en période estivale. L'approche est novatrice à grande échelle (100 km²) pour le soutien d'étiage d'un grand fleuve. Le budget de l'expérimentation est de 1,85 M€, financé par le Conseil Régional d'Occitanie (20 %), l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (50 %), le Conseil départemental de la Haute-Garonne (8 %), le BRGM (16 %) et Réseau 31 (6 %). À partir de 2023, un budget de 500 000 € est également dédié à la mise en place de l'Observatoire des sources et à l'Observatoire thermique des cours d'eau, pour mieux appréhender les conséquences du réchauffement climatique sur la qualité des milieux aquatiques.

Protéger la biodiversité

En 2023, dans le cadre de son plan pour la transition écologique 2022-2024, les plans de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) - Forêt de Buzet et de l'Espace Naturel Sensible (ENS) - Forêt de Bouconne seront mis en œuvre avec des actions prioritaires pour la prévention et la lutte contre les feux de forêt, sur une surface de près de 2 490 hectares.

De même, les plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles et des zones humides des communes de Melles, de Castillon de l'Arboust et de la Vallée d'Oô, pour une surface de plus de 8 220 hectares classés, seront déployés.

4 nouveaux sites sont en cours d'inscription pour un classement en Espace Naturel Sensible ou une inscription au Conservatoire départemental des zones humides, pour 283 hectares. Une étude sera lancée cette année pour étudier l'extension du site ENS « Grange de Lège » en lien avec le site Natura 2000 - Garonne, Hers, Salat, Pique et Neste.



Garantir la solidarité territoriale sur tous les bassins de vie

La Haute-Garonne compte 586 communes et connaît de fortes disparités territoriales entre les zones urbaines, périurbaines, rurales et de montagne. Face à cela, le Département est un échelon de proximité efficace pour répondre aux besoins de tous les bassins de vie et assurer la solidarité territoriale.

Depuis 2015, le Conseil départemental est particulièrement mobilisé pour favoriser le dynamisme et l'attractivité de tous les territoires. Garant de l'équilibre territorial, le Département a créé de nombreux dispositifs de soutien aux communes et intercommunalités, tant sur le plan financier, avec les contrats de territoire, qu'en accompagnement technique avec son offre en ingénierie. Par ailleurs, le Département œuvre pour renforcer les services publics de proximité sur le territoire et investit pour déployer des infrastructures performantes, nécessaires au développement de l'activité économique dans toute la Haute-Garonne.

Les contrats de territoire

Le Conseil départemental a soutenu la création de 5 354 équipements publics (crèches, écoles, lieux culturels, sportifs) et de loisirs en Haute-Garonne depuis 2016, dans le cadre des contrats de territoire. Cela représente un budget de plus de 207 M€, entre 2016 et 2022.

En 2023, le Conseil départemental engagera la mise en œuvre de nouveaux contrats de projets avec une approche intégrée de développement durable dans l'accompagnement des projets d'aménagement des communes.

Depuis 2022, le Département a étendu les contrats de territoire à de nouveaux domaines tels que les hébergements touristiques ou encore les Maisons de santé, afin de lutter contre les déserts médicaux. 7 projets de Maisons de santé ont déjà été soutenus sur le territoire, via ce dispositif, pour un montant de 604 198 €. Le Département attribue également des aides financières aux internes afin d'inciter les jeunes médecins à s'installer en milieu rural.



Les Maisons départementales de proximité

Depuis 2020, le Conseil départemental a ouvert 20 Maisons départementales de proximité en Haute-Garonne, dans les territoires ruraux (Montgiscard, Verfeil, Montastruc-la-Conseillère, Nailloux, Montréjeau, Cadours, Léguevin, Saint-Lys, Le Fousseret, Cintegabelle, Grenade-sur-Garonne, Frouzins, Saint-Martory, Rieux-Volvestre, Lanta, Saint-Béat, Caraman, Belberaud, Pinsaguel et Salies-du-Salat). Ces lieux d'accueil sont un relai des services publics départementaux et proposent un accompagnement à la réalisation des démarches administratives en ligne.

Le Département va poursuivre le déploiement de ce réseau en 2023 et ouvrir dès le premier trimestre de nouvelles Maisons départementales de proximité à Pibrac (tiny house expérimentale), Aurignac, Bagnères-de-Luchon et Caraman.

La finalisation du déploiement de la fibre optique

Le syndicat mixte Haute-Garonne Numérique et son délégataire Fibre 31 ont atteint l'objectif des 278 000 prises déployées fin 2022, pour permettre l'accès au très haut débit à tous les Haut-Garonnais, y compris dans les zones périurbaines, rurales et de montagne (Haute-Garonne Numérique intervient sur la totalité du département à l'exception des communes de Toulouse Métropole, Muret, Plaisance-du-Touch, Ramonville-Saint-Agne et Fontenilles).

La Haute-Garonne compte à ce jour 131 171 abonnés à la fibre optique.

En 2023, le Département va poursuivre le déploiement du réseau, au-delà de l'objectif fixé en 2018 dans la délégation de service public, pour s'adapter à la forte progression démographique du territoire et atteindre 310 000 prises d'ici la fin de l'année.

Au-delà de l'accès au très haut débit, l'égalité face au numérique repose sur la capacité des personnes à s'approprier et à maîtriser ses utilisations. C'est pourquoi la question des usages numériques est une priorité pour le Conseil départemental, qui renforce ses actions pour favoriser l'inclusion numérique de tous les publics.

La sécurisation et la modernisation du réseau routier

En 2023, 64,67 M€ vont être investis pour entretenir, moderniser et sécuriser les 6 159 kilomètres du réseau routier départemental, dont 6 M€ pour pérenniser et sécuriser les ouvrages d'art.

Le Département a engagé un plan pluriannuel d'investissements de 85 M€ d'ici 2027 pour développer des opérations structurantes pour le territoire, telles que la construction d'un nouveau pont à Bagnères-de-Luchon pour remplacer les ponts de Ravi (budget de 11 M€), la déviation de Bessières sur la RD 630 (budget estimé à 14 M€), ainsi que la mise au gabarit sur la RD 74 à Lagardelle-sur-Lèze (budget de 3 M€).

Le Conseil départemental apporte également son soutien technique et financier, hors compétence, aux communes haut-garonnaises pour l'entretien et la sécurisation des voies communales et intercommunales. Pour la période 2022-2024, un budget de 39,67 M€ a été voté.

Le soutien au SDIS 31 : un budget d'investissement multiplié par deux, sur 3 ans

L'implantation et le redéploiement des Centres d'incendie et de secours (CIS) permet de répondre aux évolutions des bassins de vie en Haute-Garonne.

Pour une meilleure protection et prise en charge des populations, au plus près du terrain, le Conseil départemental double la part des investissements en 2023, qui passent de 2 M€ à 4 M€ par an. Ce montant annuel d'investissement sera pérennisé sur 2024 et 2025. L'objectif est de maintenir le rythme d'une à deux ouvertures de Centre d'intervention et de secours (CIS) par an.

En 2023, le chantier du futur centre situé à Grenade-sur-Garonne va démarrer, ainsi que celui de la caserne Lougnon à Toulouse au mois de mars, pour un montant de 5 M€. Les casernes de Toulouse Carsalade et Saint-Jory seront également inaugurées cette année.

D'ici à 2027, 12 opérations sont prévues, dont 9 nouveaux sites, et représente un investissement de 25 M€. Au total, la Haute-Garonne compte 37 sites opérationnels.

La contribution du Conseil départemental au SDIS s'élèvera cette année à 57,6 M€, soit + 6,3 % par rapport à 2022, représentant 66 % du budget de fonctionnement.

EN CHIFFRES

5 354

équipements publics
soutenus dans le cadre des
contrats de territoire depuis 2016

20

**Maisons départementales
de proximité**
en Haute-Garonne

67,6 M€

**pour la sécurisation
et l'entretien**
des routes départementales

61,84 M€

pour le SDIS 31

8,16 M€

pour le tourisme durable

Pour une activité touristique durable et pourvoyeuse d'emplois

L'activité touristique en Haute-Garonne, créatrice d'emplois in situ, est un enjeu majeur du Conseil départemental, pour assurer la vitalité et l'attractivité des territoires. L'économie touristique représente 15 000 emplois sur le territoire haut-garonnais et 1 milliard d'euros de retombées économiques.

En 2023, le Département investit 8,16 M€ afin de poursuivre le Schéma de développement touristique départemental initié en 2019. Ce schéma fixe la stratégie touristique déployée par le Département, en lien avec Haute-Garonne Tourisme, basée sur un tourisme durable et responsable pour faire découvrir la Haute-Garonne : itinérance douce sur le territoire (Via Garona, Transgarona, etc.), tourisme fluvial autour du Canal du Midi et de la Garonne, tourisme patrimonial sur les sites majeurs (Saint-Bertrand-de-Comminges, château de Laréole, etc.), valorisation de l'œnotourisme et des produits locaux, nouvelle offre touristique sur les stations de montagne haut-garonnaises.

Depuis 2018, le Conseil départemental assure la présidence du syndicat mixte Haute-Garonne Montagne qui a permis de sauver les stations de Luchon-Superbagnères, Le Mourtis et Bourg d'Oueil d'une fermeture administrative et de sauver 1 500 emplois locaux. En 2023, le Conseil départemental poursuivra son plan d'investissements de 25 M€, visant à mettre en œuvre la stratégie 4 saisons. Équipement de pointe et investissement majeur de cette nouvelle stratégie touristique, le futur ascenseur valléen de Luchon-Superbagnères (« Crémaillère Express ») devrait être mis en service dans le courant de l'année 2023. Co-financé par le Département (61 %), le syndicat Haute-Garonne Montagne, la Région et l'État, il représente un budget total de 18 M€.

Le soutien à l'Économie sociale et solidaire

Le Département œuvre au desserrement économique sur le territoire et à la création d'emplois, grâce au déploiement de la fibre optique dans les zones périurbaines et rurales, au soutien à la création de tiers lieux, mais également en favorisant l'essor de l'économie sociale et solidaire en Haute-Garonne.

Depuis juillet 2020, le Conseil départemental met en œuvre un plan d'actions pour renforcer l'économie sociale et solidaire sur le territoire et soutenir son réseau d'acteurs. Dans ce cadre, le "fonds de l'innovation sociale et solidaire" permet d'accompagner chaque année l'émergence d'une dizaine de projets répondant aux besoins spécifiques des bassins de vie, dans les milieux ruraux, périurbains et de montagne.

En 2023, le Département a décidé d'élever le montant de ce fonds à 200 000 € (+ 50 000 € par rapport à 2022).



Agir pour l'éducation et l'émancipation des jeunes haut-garonnais

Le Conseil départemental est particulièrement engagé pour favoriser l'éducation et l'émancipation des jeunes haut-garonnais, via un investissement massif pour les collèges, des actions innovantes autour de l'apprentissage de la citoyenneté et un plan d'actions spécifiques pour les jeunes.

En Haute-Garonne, près d'un habitant sur quatre a entre 11 et 29 ans. Le Conseil départemental a décidé de placer ces jeunes au cœur de ses politiques publiques, avec une priorité forte pour l'éducation, l'égalité des chances et l'appropriation des valeurs républicaines. Dans le cadre de son Dialogue citoyen, le Département a pleinement intégré les jeunes dans une grande démarche de concertation, afin qu'ils soient associés à l'élaboration des politiques qui les concernent.

Un programme de chantiers ambitieux pour les collèges d'ici 2028

Le Conseil départemental mène un programme d'investissements ambitieux pour la construction et la rénovation des collèges en Haute-Garonne, qui s'élève à 450 M€ d'ici 2028. Cet engagement financier fort permet de répondre à la forte croissance démographique du territoire et d'améliorer les conditions d'apprentissage des 67 600 collégiens haut-garonnais.

5 nouveaux établissements ont ouvert en septembre 2022 à Beauzelle, Seysses, Cintegabelle et Toulouse (Saint-Simon et Guilhermy), pour atteindre 100 collèges publics sur la Haute-Garonne.

17 nouveaux collèges (dont 7 sur Toulouse Métropole), 3 rénovations ou reconstructions et 2 agrandissements sont programmés d'ici 2028.

EN CHIFFRES

450 M€

pour les collèges
d'ici 2028

6,17 M€

pour les écoles
du premier degré en 2023

900 000 €

par an
pour le Parcours laïque et citoyen

Ce début d'année 2023, deux chantiers de futurs collèges démarrent : dans le quartier Paléficat à Toulouse (18 M€) pour une livraison prévue en 2024 et à Castelnau d'Estrétefonds (16 M€) livré en 2025.

Par ailleurs, les travaux du collège Rosa Parks (15,8 M€) qui a été entièrement réhabilité et agrandi par le Conseil départemental, vont se terminer d'ici l'été 2023.

Un programme de travaux se poursuit également sur les collèges existant, afin d'améliorer leur accessibilité, leur performance énergétique et le confort de leurs utilisateurs :

- le collège Alain Savary à Fronton bénéficie de travaux de réaménagement de l'entrée pour 500 000 € ;
- le collège de Saint-Jory verra son préau agrandi (300 000 €) ;
- des classes modulaires vont être installées au collège Cantelauze à Fonsorbes pour faire face à l'augmentation des effectifs (500 000 €) ;
- des travaux d'un montant de 2,45 M€ vont être engagés au collège Pierre Labitrie à Tournefeuille pour l'aménagements d'îlots de fraîcheur dans la cour de récréation et l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment ;
- le collège Le Plantaurel de Cazères va faire l'objets de travaux d'aménagement des sanitaires pour 300 000 €.

Enfin, le Conseil départemental participe à la construction des écoles du premier degré sur le territoire, pour un budget de 6,17 M€ en 2023.

900 000 € par an pour le Parcours Laïque et Citoyen

Depuis 2016, le Conseil départemental déploie le Parcours laïque et citoyen (PLC) dans les 121 collèges publics et privés du département. Ce dispositif, unique en France, propose aux élèves, en partenariat avec près de 200 associations haut-garonnaises, des ateliers dans les classes de sensibilisation autour des questions de citoyenneté et de laïcité. Le PLC a été étendu aux classes de CM1 et CM2. Plus de 200 000 élèves y ont participé depuis 7 ans.

Le Département consacre chaque année un budget de 900 000 € à la mise en œuvre du Parcours laïque et citoyen.

En 2023, de nouveaux dispositifs seront mis en œuvre dans les collèges pour favoriser un climat scolaire apaisé au sein des établissements et lutter contre les discriminations. Ainsi, un plan de lutte contre le harcèlement scolaire sera présenté dans le courant de l'année et de nouvelles actions seront déployées pour lutter contre la précarité menstruelle et le « tabou » des règles.

Un deuxième plan d'actions pour les jeunes haut-garonnaises

Le 10 janvier 2023, les élus départementaux ont adopté le plan « Ambition jeunes » 2023-2028, deuxième volet du plan voté en 2019, destiné à replacer les jeunes au cœur de la construction des politiques publiques départementales. Soucieux de l'urgence de prendre en compte leurs attentes et leurs aspirations pour construire la société de demain, le Conseil départemental met en route en 2023 une nouvelle stratégie pour les jeunes haut-garonnais de 11 à 29 ans, en poursuivant les dispositifs d'accompagnement existants et en impulsant une dynamique de réseau sur tout le territoire.

Afin d'enclencher cette dynamique, le Conseil départemental organise le 25 mars 2023 une journée de rassemblement des Conseils Municipaux de Jeunes en vue de partager des expériences locales et de structurer un réseau d'acteurs jeunes dans le département.

La bourse Initi'active jeunes, qui accompagne financièrement des jeunes dans leur projet à vocation sociale (200 000 € attribués pour 79 projets) sera renforcée sur tout le territoire. Elle vient compléter d'autres dispositifs du Département visant à encourager et à soutenir le talent des jeunes comme la Bourse Jeune Musicien ou la Bourse aux Jeunes espoirs sportifs. Dès 2023, le groupe Miroir, instance de participation citoyenne des jeunes, élargira également sa présence sur l'ensemble du territoire départemental.



Faire vivre la démocratie participative et les valeurs de la République

Grâce à la création de nouvelles instances citoyennes innovantes, le Conseil départemental ancre la Haute-Garonne dans le renouveau démocratique, la promotion active des valeurs de la laïcité et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Depuis 2015, le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'est engagé à faire de la démocratie participative l'un des piliers de son action publique. Pleinement conscient de la crise démocratique qui éloigne les habitants du système représentatif et des valeurs républicaines, le Département innove, expérimente depuis 8 ans, afin d'impliquer véritablement les Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais dans le débat public sur des projets structurants du territoire.

La première Assemblée citoyenne du Département

Lancée en octobre 2022 à l'Hôtel du Département, cette instance, unique en France de par son format et son ambition, constituera dans les années à venir un renouveau démocratique pour le territoire haut-garonnais.

162 citoyennes et citoyens volontaires sont depuis plusieurs mois étroitement associés au travail des élus afin de participer à l'élaboration des politiques départementales. 2023 sera la première année pleine de cette nouvelle instance, déjà saisie par le président sur la question de la transition écologique. Ses prochains travaux contribueront à l'élaboration de nouvelles mesures destinées à aller plus loin dans la contribution de la collectivité à la lutte contre le dérèglement climatique en Haute-Garonne.

REPÈRES

8 ans
de Dialogue citoyen
dans le département

162
membres de
l'Assemblée citoyenne
pour un mandat de 2 ans

16 mai
2022
installation
du Conseil départemental
de la laïcité et des valeurs
de la République

200
professionnels partenaires
dans l'Observatoire
départemental des
violences faites aux femmes

Le Conseil départemental de la laïcité et des valeurs républicaines

Récemment installé en 2022, le Conseil départemental de la laïcité et des valeurs républicaines entame en 2023 sa première et complète année de travail. Composé de représentants institutionnels, associatifs, du monde universitaire et de membres d'honneur, il poursuit son objectif de réfléchir aux orientations et actions du Département sur la question de l'affirmation des principes laïques, des valeurs universalistes et humanistes.

L'Observatoire départemental des violences faites aux femmes

En 2023, le Département reste plus que jamais mobilisé pour lutter contre les violences faites aux femmes à travers cette première instance commune en Haute-Garonne, créée en décembre 2021, en co-pilotage avec la Préfecture de la Haute-Garonne. Cet observatoire réunit chaque année plus de 200 professionnels, partenaires publics et associatifs, afin de coordonner tous les acteurs haut-garonnais pour faire reculer les violences faites aux femmes dans le département. Ses premiers travaux se concentrent sur la prévention et l'amélioration du parcours de sortie des violences des victimes, à travers notamment l'élaboration d'un plan annuel de formations et de sensibilisations inter-institutionnelles mais aussi la diffusion d'outils professionnels de repérage et d'accompagnement des femmes victimes de violences (violentomètre, « cartes victimes », etc.).



Le Département conserve un budget à l'équilibre et les capacités d'agir

La gestion financière responsable et durable engagée par la majorité départementale depuis 2015 permet à la collectivité d'assurer ses missions de solidarité et de continuer d'investir, sans mettre en péril ses équilibres budgétaires.

Le budget primitif 2023 s'inscrit dans un contexte inédit. Les crises économiques et sociales successives ont des conséquences pérennes sur les dépenses sociales du Département qui doit plus que jamais assurer ses missions de solidarité (cf. p. 5) et de service public dans un département qui gagne près de 15 000 habitants par an.

Cette situation se conjugue à la flambée des coûts de l'énergie et à l'inflation qui pèsent très fortement sur les finances locales, d'autant plus que les collectivités locales ne bénéficient toujours pas du bouclier tarifaire mis en place par l'État. Dans le même temps, la réforme de la fiscalité et les prochaines mesures gouvernementales visant à réduire le déficit public par un effort imposé aux collectivités territoriales, vont venir impacter les finances du Conseil départemental.

Une réforme de la fiscalité pénalisante pour les Départements

Après un niveau record en 2022 de 361,1 M€ (+ 10,9 % en 2021), le produit des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui constitue la principale recette fiscale des Départements, risque de connaître une baisse en 2023, en raison d'un essoufflement du marché de l'immobilier. Le produit estimé pour 2023 en Haute-Garonne est de 315 M€, soit une baisse importante de 46 M€ par rapport au produit 2022.

En 2023, le Gouvernement a annoncé, puis confirmé dans la loi de finances, la suppression de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) pour les collectivités en 2023, dont bénéficiaient les Départements depuis 2017, à hauteur de 23,5 % de la cotisation des entreprises localisées sur les communes de son territoire.

EN CHIFFRES

Emprunt 2023
189 M€

Capacité de
désendettement
3,4
années

La CVAE est à présent compensée par l'affectation d'une fraction de la TVA nette nationale. Un transfert qui risque de pénaliser le Département de la Haute-Garonne, qui connaissait une forte croissance du produit de CVAE.

Suite à cette réforme de la fiscalité, les Départements n'ont plus aucune fiscalité localisée, remplacée par des reversions de fractions d'impôts nationaux. Désormais c'est le contribuable « consommateur » non localisé, qui est devenu le premier contribuable local, se substituant à l'« habitant », faisant ainsi perdre le lien avec le territoire. L'État remplissant le rôle de répartiteur.

Le renforcement et la revalorisation du service public

Afin de répondre à la hausse des besoins sociaux et d'accompagner la croissance démographique du département, le Conseil départemental assume la progression contenue mais nécessaire du nombre d'agents départementaux, notamment dans les nouveaux collèges, les maisons de proximité et les services sociaux.

Dans le contexte national d'inflation, le Département a aussi agi au titre de sa responsabilité employeur, au-delà du dégel du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, pour améliorer le pouvoir d'achat de l'ensemble de son personnel, en revalorisant le régime indemnitaire de ses agents.

Ces avancées sociales représentent un effort budgétaire pour la collectivité de 42 M€.

Un département très peu endetté

L'emprunt prévu au Budget primitif 2023 est de 189 M€ contre 184,5 M€ prévus au Budget primitif 2022. L'encours par habitant est de 264 €, montant inférieur à la moyenne des départements de plus d'un million d'habitants s'établissant à 513 € (source DGCL).

L'intégralité de l'encours est constitué d'emprunts sans risque, classés 1-A au sens de la Charte de Bonne Conduite dite Charte Gissler.

La capacité de désendettement qui exprime la durée nécessaire pour rembourser la totalité de la dette en y consacrant son épargne brute est de 3,4 années (3,3 années en 2021). Ce chiffre reste largement inférieur au seuil d'alerte de 10 années.

Cette bonne santé financière, dûe à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une gestion responsable, permet de préserver l'équilibre financier du budget pour l'année 2023 ainsi que pour les exercices ultérieurs.

CONTACTS

Cécile van de Kreeke

Responsable des relations presse

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05 34 33 33 72 - 06 24 66 05 30

Coralie Bombail

Attachée de presse

coralie.bombail@cd31.fr

05 34 33 30 42 - 07 77 70 22 27

Ariane Mélazzini-Déjean

Attachée de presse

ariane.melazzini@cd31.fr

05 34 33 30 32 - 07 85 72 94 74

Fabienne Pascaud

Attachée de presse

fabienne.pascaud@cd31.fr

05 34 33 30 65 - 06 47 74 60 58

Toutes les infos sur :



espace-presse-garonne.fr
haute-garonne.fr



Conseil départemental de la Haute-Garonne
1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse cedex 9